



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 14 MARS 2017

Délibération N°2017/002

Date de convocation : 03 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars 2017 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de CAULLERY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (56 titulaires 1 suppléant) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caultery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN
Virginie LE BERRIGAUD
Christian PAYEN
Thierry WALEMME (S)
Agnès BERANGER
Guy BRICOUT
Mélanie DISDIER
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Gérard TAISNE
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Joseph MODARELLI
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Michel HENNEQUART
Jacky DUMINY
Jean-Pierre RICHEZ
Henri QUONIOU
Axelle DOERLER

Denise LESAGE
Jacques OLIVIER
Gérard LENOBLE
Francis LEBLON
Didier BONIFACE
Denis COLLIN
Pierre LEVEQUE
Alain RIQUET
Serge WARWICK
Gilles PELLETIER
Patrice BONIFACE
Karine ELOIR
Isabelle PIERARD
Janine TOURAINE
Laurence RIBES
Daniel BLAIRON
Daniel CATTIAUX
Jean-Marc DOSIERE
Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN
Nathalie GAVE
Christian PECQUEUX
Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT
Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN
Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Charles BLANGIS
Serge SIMEON
Pascal COQUELLE
Didier BLEUSE
Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE
Jean-Paul CAILLIEZ
Chantal WAYEMBERGE

Membre Excusé (1) : Pierre-Henri DUDANT.

Membres Absents (10) : Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Jean-Félix MACAREZ, Jean-Claude GERARD, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal LEVEQUE, Brigitte ROLAND-BEC, Bruno MANNEL, Joëlle MANESSE, Francis GOURAUD.

Membres ayant donné procuration (9) : Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Yannick HERBET à Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX à Alexandre BASQUIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Sandrine TRIOUX, Laurent COULON à Henri QUONIOU, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX, Stéphane JUMEAUX à Guy BRICOUT

Daniel FIEVET est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017/002

Objet : Vente d'un terrain de 3 200 m² sur la zone d'activité « Héniaux » à LE CATEAU-CAMBRESIS au profit de la SCI M.S

Monsieur Le Vice-président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2016/141 du 19 décembre 2016, l'assemblée délibérante de la CCCC a adopté à l'unanimité l'aménagement la vente d'un terrain d'une superficie de 3 200 m² situé sur la zone d'activité dite « Ferme Héniaux » sise à LE CATEAU-CAMBRESIS – 55 avenue du Maréchal Leclercq de Hautecloque au profit de l'entreprise Artisanale FREDDY MANDRELIER.

Monsieur Le vice-président précise que d'une part, dans le cadre de ses démarches administratives, l'entreprise Freddy Mandrelier demande que soit précisé le montant HT et TTC de la vente ainsi que le taux.

D'autre part, la SCI M.S se substituant à la société artisanale Freddy Mandrelier dans le cadre de cette vente, il convient donc que la CCCC délibère à nouveau afin d'autoriser la vente au profit de la SCI nouvellement créée.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Considérant la délibération n°2016/141 portant sur la vente d'un terrain d'une superficie de 3 200 m² situé sur la zone d'activité dite « ferme Héniaux » sise à LE CATEAU-CAMBRESIS, 55 avenue du Maréchal Leclercq de Hautecloque au profit de la société artisanale FREDDY MANDRELIER.

Considérant la nécessité pour les démarches administratives de préciser le montant HT et TTC du prix du m² du dit terrain ainsi que le taux de TVA,

Considérant la SCI M.S représentée par Monsieur FREDDY MANDRELIER

Après en avoir délibéré,

- Approuve la cession de 3 200m² sur la zone d'activité « Héniaux » au profit de la SCI M.S représentée par son gérant monsieur Freddy MANDRELIER

-Le prix est fixé à 15€ le m² HT soit 18€ TTC (TVA 20%)

-Le prix de cette cession est fixé à 48 000€ HT soit 57 600€ TTC

Autorise Monsieur Le Président à signer tous les actes à recevoir par l'Office Notarial de Le Cateau-Cambrésis (59360) 6 rue des Savetiers avec faculté de substituer à Monsieur Serge SIMEON, 1^{er} Vice-président et Maire du CATEAU-CAMBRESIS à la signature de tous les documents qu'il jugerait nécessaires à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 16 mars 2017 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 16 mars 2017
Le 16 mars 2017

Vu,

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Guy BRICOUT

Commune de Caudry
Caudry - **Catésis**
IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.